

Charte des praticiens énergétiques NIJI

Le NIJI est une méthode d'harmonisation énergétique naturelle et holistique qui vise la préservation de la santé. L'objectif n'est pas curatif, il s'agit de soutenir les ressources psychologiques et l'homéostasie corporelle. Les améliorations qui surviennent sont indirectement issues de cette homéostasie retrouvée.

L'énergéticien NIJI ne fait pas de diagnostic ni de prescription. Il ne s'oppose pas aux interventions chirurgicales et ne fait jamais suspendre un traitement médical en cours. Son expertise d'action s'étend et se limite au domaine multi-énergétique. Aussi, notre approche ne se substitue pas à la médecine allopathique ni n'interfère avec elle, mais peut-être envisagée de façon complémentaire.

Le praticien NIJI recherche l'harmonisation, le renforcement et la dynamisation énergétique de l'ensemble des corps subtils, l'atteinte d'un état d'équilibre, d'apaisement psychologique et de bien-être global.

Lorsqu'il est question de gestion d'énergie négative, c'est en vue d'écarter les obstacles à cette harmonisation.

Dans notre méthode, l'apposition des mains sur le corps lui-même constitue un acte symbolique de confort et un toucher relaxant pour la personne non-intrusif. En outre, lors d'une séance, ce toucher d'aise correspond à un temps restreint, l'essentiel de la technique pouvant s'effectuer à plusieurs mètres du corps.

Le praticien ne recevra pas en consultation les mineurs ou les personnes en situation de déficience mentale hors de la présence de leurs parents ou tuteurs légaux.

Il est tenu de respecter le secret professionnel et la plus grande discrétion en toute circonstance.

Dans ses relations avec les usagers, il communiquera clairement sur ses méthodes, restera sobre, honnête et de bonne foi en toute circonstance.

Tout emploi des techniques NIJI autrement que tel que décrit sur ce document est proscrit.

Le formateur et le centre de formation ne peuvent être considérés comme responsables du mauvais usage des techniques NIJI acquises lors des formations. Les connaissances transmises et leur emploi relèvent de la responsabilité de chacun.

